



mise à pied de 1 jour pour raison confuses

Par **arnaud33**, le **13/02/2012 à 13:25**

Bonjour,

Voilà je vous explique mon cas. Je suis chauffeur-livreur. Il y a 2 semaines de cela, je suis aller faire ma tournée. Un collègue est parti aussi en tournée mais il faisait les périphéries de la ville que je faisais et moi donc l'intérieur. Sur mon portable personnel (je précise), je n'avais plus de batterie. Mon collègue est tombé en panne. En arrivant chez un client, il me dit qu'il y a eu un problème et que je devais rappeler mon entreprise. N'ayant pas le numéro de mon responsable vu que son numéro était sur mon portable, j'ai appelé au siège. Ils m'ont dit que mon collègue était en panne mais que le problème était résolu. En arrivant chez les 3 prochains clients, ils m'ont dit de rappeler mon entreprise car il y avait un problème. J'ai dit au client, c'est bon je viens d'appeler. Je viens de recevoir un courrier de mon employeur avec un jour de mise à pied dû à cela, que j'aurais dû quand même appeler mon responsable et que les 3 clients dont je n'ai pas le nom on dit que je m'en foutais". Hors c'est complètement faux, car en plus pour moi le problème était résolu. C'est en faite mon responsable qui aurait voulu qu'on décharge et recharge toute la marchandise du camion en panne dans mon camion déjà plein (à la main en plus) et de faire les deux tournées c'est en faite ceci qui m'a valu un jour de mise à pied. Donc je voulais savoir si c'était tout à fait justifier. Tout comme si cela est justifier de faire 4h00 à 12h00, rentré au dépôt, un chauffeur étant malade, repartir faire sa tournée avec un autre chauffeur pour finir à 18h30 le soir. Merci par avance

Par **P.M.**, le **13/02/2012 à 16:51**

Bonjour,

Il faudrait savoir si avant la notification de la mise à pied disciplinaire, la procédure a été respectée avec convocation à un entretien préalable...

Par **arnaud33**, le **13/02/2012 à 20:25**

En faite j'ai eu l'accusé réception aujourd'hui, et j'ai un entretien Mercredi donc je sais pas trop

Par **P.M.**, le **13/02/2012 à 21:03**

Donc la sanction n'est pas encore notifiée...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un Représentant du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...